

COMPTE RENDU du CT du 15 juin 2016

Le CT de la nouvelle région s'est réuni en séance plénière hier, le 15 juin 2016.

Lors de cette réunion, les huit points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

Soumis au vote :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Organisation des services ;
3. Règlement des déplacements ;
4. Évaluation, procédure transitoire commune pour 2016 ;
5. Rapport sur l'état des collectivités 2015 (Région LR et MP) ;

Ajustement du tableau des emplois ;

Non soumis au vote :

7. Schéma des mesures d'accompagnement à la mobilité ;

Questions diverses.

En préambule, Madame Claire FITA excuse Madame La Présidente et donne lecture du courrier de cette dernière dans lequel elle réaffirme les engagements pris notamment dans le respect de l'équilibre géographique pour la répartition des futures directions entre les deux sites de Montpellier et de Toulouse, le maintien des agents sur des fonctions hiérarchiques correspondantes à leurs situations actuelles, notamment les Directeurs adjoints, Chefs de services, etc.

POINT 1

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 2

Le projet de la nouvelle structure des Directions est présenté aux organisations syndicales.

34 Directions sont créées réparties sur les 8 DGD déjà existantes.

Monsieur le DGS présente les enjeux de cette nouvelle organisation qui doit incarner les grands axes du projet de la collectivité : emploi, formation, économie, innovation, ambition maritime, attractivité et solidarité territoriale, ambition pour la jeunesse et l'éducation. Plusieurs organisations syndicales demandent de voter sur ce point direction par direction. Cette demande est adoptée à l'unanimité.

➔ L'UNSA Territoriaux Région LRMP redit **son attachement à une répartition géographique équilibrée des Directions, entre Toulouse et Montpellier.**

➔ L'UNSA Territoriaux Région LRMP rappelle son préalable à **l'uniformisation des échelles fonctionnelles, notamment pour les Directeurs adjoints, Chefs de services, Chefs de services adjoints, Chefs de bureau (Toulouse) .**





Sur ces deux points L'UNSA Territoriaux note avec intérêt la confirmation des engagements pris par Madame la Présidente dans son courrier et les assurances données par Monsieur le Directeur Général des services et notamment en ce qui concerne le maintien des agents sur leurs échelles hiérarchique.

Pour les Directions des Relations Publiques et du Protocole, des Sports, du Tourisme et du Thermalisme, des Solidarités et de la Commande Publique, il sera envisagé la création de postes de Directeurs Délégués.

Pour la Direction du Tourisme et du Thermalisme, L'UNSA Territoriaux indique que, vu les atouts de la nouvelle grande Région et l'importance économique que représentent ces thématiques, le poste de Directeur Délégué pour cette direction devait être créé.

Les 34 fiches correspondantes à la présentation de ces nouvelles directions sont adoptées à la majorité des présents.

POINT 3

Le règlement des déplacements des agents Régionaux est présenté aux organisations syndicales.

Ce document a fait l'objet de plusieurs réunions du groupe de travail ad hoc. Lors de ce débat, est abordé le cas de l'amplitude journalière de travail dépassant largement les plages horaires fixées par le règlement de travail du site de Montpellier, dans le cas des déplacements entre les deux sites.

➔ L'UNSA Territoriaux Région LRMP après avoir indiqué que ce document avait été largement débattu en réunion de travail, souhaite connaître l'état d'avancement de la **mise en place de la navette entre les deux sites**.

➔ Sur le cas des amplitudes horaires, l'UNSA Territoriaux demande qu'à situation exceptionnelle il soit fait mesure exceptionnelle et qu'une note de service soit adressée à chaque Directeur pour que **toutes les heures supplémentaires faites dans ce cas, puissent faire l'objet de récupération**.

Réponse de l'administration: Concernant la navette, dans un premier temps et à titre expérimental, il sera fait appel à une société privée pour fournir ces navette avec des recrutements d'intérimaires dans un premier temps, avec un départ probable vers 7h et un retour avec départ à 16h. Il s'agira très certainement de véhicules de 9 places. Outre des fonctions évidentes de transport des personnes, ces navettes pourront être chargées du transport de courrier interne, parapheurs etc.

Concernant les amplitudes horaires, l'administration précise que les pratiques issues de deux règlements de temps de travail ne sont pas les mêmes entre Toulouse et Montpellier et que ce point sera vu lors des futurs groupes de travail sur le règlement du temps de travail.

⇒ L'administration souscrit à la demande de l'UNSA Territoriaux.

Ce point est adopté à la majorité.

POINT 4

Les membres du CT sont amenés à se prononcer sur la procédure commune d'évaluation des agents et la fiche correspondante. Là aussi, ce document a fait, très largement, l'objet de discussions et débats.





➔ L'UNSA Territoriaux Région LRMP note avec satisfaction que sa demande de modification du paragraphe 12 a été prise en compte. L'UNSA Territoriaux Région LRMP insiste sur le côté transitoire de cette procédure et redit son souhait de voir organiser de nouvelle réunion du groupe de travail "évaluation" pour envisager soit des modifications de la fiche soit la création d'une nouvelle procédure mais aussi peut-être intégrant plusieurs fiches d'évaluation catégorielle.

Ce point est adopté à la majorité.

POINT 5

Comme tous les deux ans, est présenté au CT le rapport sur l'état de la collectivité, prévu par les textes en vigueur. Dans le cadre de la fusion des deux régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées il est présenté les deux rapports concernant chacune des collectivités.

Concernant les effectifs des deux sites, l'UNSA Territoriaux Région LRMP constate un équilibre entre les administrations. L'UNSA Territoriaux Région LRMP relève qu'à la lecture de la pyramide des âges des deux collectivités la tranche d'âge 45/54 ans représente plus de 40% des effectifs (45,70% pour Toulouse) des deux administrations. Cela ne va pas sans poser le problème du vieillissement des agents avec un risque accru de pathologies et de problèmes inhérents, notamment de reclassement, arrêt de maladie, accident de service etc.

Pour illustrer nos propos, le taux d'arrêt longue maladie est inquiétant et recoupe parfaitement la problématique de la pyramide des âges.

Un autre élément qui ressort de ces documents, est le taux d'emploi de personnes à mobilité réduite. Le Languedoc-Roussillon atteint le taux réglementaire de 7,1 % mais Midi Pyrénées fait mieux avec 9,2%.

➔ L'UNSA Territoriaux Région LRMP s'associe à la demande de la CFDT pour la mise en place de groupe de travail d'analyse et d'exploitation des données de ces documents.

Ce point est adopté à la majorité.

POINT 6

Il concerne l'ajustement du tableau des emplois. 3 postes concernent un recalibrage du poste par rapport au poste ciblé, 14 postes concernent une inscription sur liste d'aptitude soit après concours ou promotion et 1 poste concerne un recrutement sur un cadre d'emploi différent.

Ce point est adopté à la majorité

POINT 7

(pour information)

Le schéma des mesures d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle est présenté aux membres du CT.

➔ L'UNSA Territoriaux Région LRMP souhaite que les équipes de Montpellier et Toulouse des deux DRH qui auront en charge ce volet de l'accompagnement à la mobilité fonctionnelle soient un peu plus étoffés courant septembre/octobre compte-tenu du volume probablement important de demandes.

 utile l'Unsa!



Questions diverses posées par l'UNSA Territoriaux Région LRMP :

Compte tenu de l'heure tardive, Madame Claire FITA propose que les réponses aux questions diverses posées soit faites par courrier.

L'UNSA Territoriaux Région LRMP demande, comme elle l'avait déjà fait lors du dernier CT, que les organisations syndicales puissent poser leurs questions diverses en cette séance plénière, malgré l'heure effectivement tardive et espère des réponses rapide de la part de l'administration.

Question 1 :

Il semblerait que les EPLE aient reçu un courrier de l'administration territoriale leur demandant de désigner un correspondant "information".

➔ Quel est le rôle attendu de ces correspondants et par extension cette démarche a-t-elle été faite auprès des sièges de Montpellier et de Toulouse ?

Question 2 :

Nous avons rencontré les agents du MRAC de Sérignan. Ces agents, issus du transfert du musée de la commune de Sérignan à la Région, ont tous des niveaux d'études BAC +. Or, à ce jour, ils sont tous sur des grades de catégorie C, ce qui ne fait qu'accentuer leur sentiment de non reconnaissance. L'éloignement géographique du siège leur donne l'impression d'être abandonnés.

➔ Nous souhaiterions que les services de la DRH et de la Direction de la Culture se déplacent sur site pour entendre ces agents et envisager notamment l'attribution de la NBI accueil.

De plus, il semble qu'il manquerait un agent de maintenance sur le site pour parer à tout incident technique.

Question 3 :

L'UNSA Territoriaux Région LRMP remercie l'administration d'avoir attribué deux jours de congés exceptionnels au personnel de la Maison de la Région LR de Bruxelles suite aux derniers événements dramatiques qui ont touché la capitale Belge. Nous souhaitons attirer l'attention de l'administration sur la situation de ces personnels. En effet, l'incertitude sur leurs situations professionnelles est difficile à vivre.

➔ Peut-on avoir des informations sur les solutions envisagées pour ces agents ?

POUR CONNAITRE LE DETAIL DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES DIRECTIONS ADOPTE HIER EN CT

NOUS CONTACTER AU 04 67 22 90 57 OU AU 04 34 35 77 14.

